

CONSEIL ACADEMIQUE DU 20 JANVIER 2022

Délibération n°01/2022

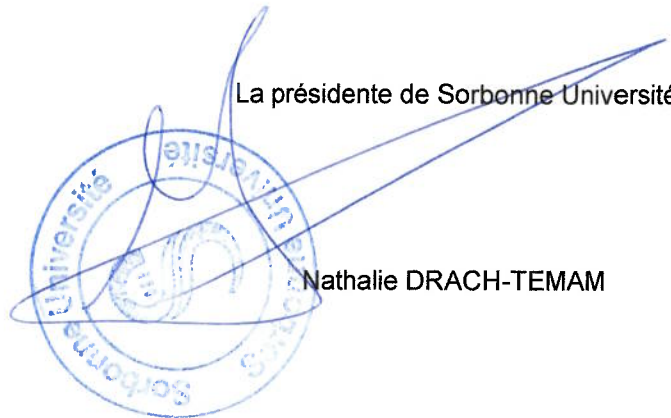
ELECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT

Membres en exercice : 81
Membres présents : 57
Membres représentés : 15

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de Sorbonne Université et notamment l'article 7 ;
Vu la candidature de monsieur Merouane MEDGHOUL ;

LES MEMBRES DU CONSEIL ACADEMIQUE ÉLISENT MONSIEUR MEROUANE MEDGHOUL, VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT, AVEC 56 VOIX, 8 VOTES BLANCS (64 VOTANTS- 8 REFUS DE PRENDRE PART AU VOTE).

La présidente de Sorbonne Université



Nathalie DRACH-TEMAM

CONSEIL ACADEMIQUE DU 20 JANVIER 2022

Délibération n°02/2022

**DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD
DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS**

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R.712-13 ;

Considérant que sont appelés à être désignés pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants :

- 4 représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés élus au sein du conseil académique, dont au moins un professeur des universités ;
- 4 représentants des maîtres de conférences ou maîtres assistants ou personnels assimilés ;
- 2 autres représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires ;

Les représentants sont élus au sein du conseil académique par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent. La parité doit être respectée au sein des trois collèges.

LES MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL ACADÉMIQUE ONT DÉSIGNÉ LES MEMBRES SUIVANTS :

- **Représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés :**

Membres en exercice : 23

Membres présents : 18

Membres représentés : 3

Candidats :

- Madame Gaëlle LACAZE
- Madame Karine BERTHELOT-GUIET
- Monsieur Jean-Yves ROTGE
- Monsieur Gilles PAGES

Pour : 21 suffrages

Madame Gaëlle LACAZE, Madame Karine BERTHELOT-GUIET, Monsieur Jean-Yves ROTGE et Monsieur PAGES sont élus pour siéger en tant que représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants.

• **Représentants des maîtres de conférences ou maîtres assistants ou personnels assimilés :**

Membres en exercice : 18

Membres présents : 12

Membres représentés : 6

Candidats :

- Madame Sophie NEVEU
- Madame Maria-Bénédita BASTO
- Monsieur Fabien FAUGERON
- Monsieur GUILLONNEAU Xavier

Pour : 18 suffrages

Madame Sophie NEVEU, Madame Maria-Bénédita BASTO, Monsieur Fabien FAUGERON et Monsieur GUILLONNEAU Xavier sont élus pour siéger en tant que représentants des maîtres de conférences ou maîtres assistants ou personnels assimilés au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants.

• **Représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires :**

Membres en exercice : 2

Membres présents : 1

Membres représentés : 1

Madame Nathalie LARROUTUROU est candidate.

En l'absence de candidat représentant les personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires au sein du Conseil Académique, il convient de désigner un homme parmi les enseignants titulaires exerçant dans l'établissement.

La candidature de Monsieur Thomas JOUFFLINEAU est proposée.

Pour : 2 suffrages

Madame Nathalie LARROUTUROU et Monsieur Thomas JOUFFLINEAU sont élus pour siéger en tant que représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants.

Madame Karine BERTHELOT-GUIET est élue présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants à l'unanimité.

La présidente de Sorbonne Université



Nathalie DRACH-TEMAM

CONSEIL ACADEMIQUE DU 20 JANVIER 2022

Délibération n°03/2022

**DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD
DES USAGERS**

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R811-14;

Considérant que sont appelés à être désignés pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

- 4 professeurs des universités ou personnels assimilés au sens du collège A du I de l'article D. 719-4 ;
- 4 maîtres de conférences ou personnels assimilés au sens du collège B du I du même article ;
- Huit usagers.

Les représentants sont élus au sein du conseil académique par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent. La parité doit être respectée au sein des trois collèges.

LES MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL ACADÉMIQUE ONT DÉSIGNÉ LES MEMBRES SUIVANTS :

- **Représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés :**

Membres en exercice : 23

Membres présents : 18

Membres représentés : 3

Candidats :

- Madame Hayat BOUTEAU
- Madame Caterina RICONDA
- Monsieur Louis DUPONT
- Monsieur David MARCILHACY

Pour : 21 suffrages

Madame Hayat BOUTEAU, Madame Caterina RICONDA, Monsieur Louis DUPONT et Monsieur David MARCILHACY à l'unanimité sont élus pour siéger en tant que représentants des professeurs des universités ou personnels assimilés au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

- **Représentants des maîtres de conférences ou maîtres assistants ou personnels assimilés :**

Membres en exercice : 18

Membres présents : 12

Membres représentés : 6

Candidats :

- Madame Sarah DROUIN
- Madame Sophie VANDEN ABEELE
- Monsieur Jacques PEDRON
- Monsieur Vincent MORINIAUX

Pour : 18 suffrages

Madame Sarah DROUIN, Madame Sophie VANDEN ABEELE, Monsieur Jacques PEDRON et Monsieur Vincent MORINIAUX sont élus pour siéger en tant que représentants des maîtres de conférences ou personnels assimilés au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

- **Représentants des usagers :**

Membres en exercice : 20

Membres présents : 14

Membres représentés : 2

- Madame Katarzyna MAC
- Madame Juliette POCHOY
- Madame Maimouna SAKHO
- Madame Mounia MOSTEFAOUI
- Monsieur Grzegorz MARUT
- Monsieur Gaspard SANDLARZ
- Monsieur Jules CAIA
- Monsieur Dorian VARENNE

Pour : 16 suffrages

Madame Katarzyna MAC, Madame Juliette POCHOY, Madame Maimouna SAKHO, Madame Mounia MOSTEFAOUI, Monsieur Grzegorz MARUT, Monsieur Gaspard SANDLARZ, Monsieur Jules CAIA et Monsieur Dorian VARENNE sont élus pour siéger en tant que représentants des usagers au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Madame Caterina RICONDA est élue présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers à l'unanimité.


La présidente de Sorbonne Université
Nathalie DRACH-TEMAM